

MINISTERE DE L'ECONOMIE  
DES FINANCES ET DU PLAN

-----  
Administration des Douanes  
-----

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union – Discipline – Travail  
-----

**CIRCULAIRE N° 283 DU 21 FEVRIER 1978**

Départ N° 283/du21-2-78

Cl : B-12                      à MM. le S/Directeur des Services Douaniers d'ABIDJAN  
le Chef de Bureau à ABIDJAN et SAN.-PEDRO  
les Chefs et Inspecteurs de Visite

OBJET : TAUX DE FRET IMPORTATION  
COWAC et MEWAC  
Application à/c ou 1<sup>er</sup> Janvier 1978

Réf. : Lettre de l'Office Ivoirien des Chargeurs du 26-1-78

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour information,  
les TAUX DE FRET IMPORTATION, négociés entre l'OFFICE IVOIRIEN  
DES CHARGEURS et les Conférences Maritimes :

- COWAC : Contenant West Africain Conférence
- MEWAC : Méditerranée Europe West Africain Conférence,

applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1978.

Je vous rappelle pour mémoire qu'à la suite de la dissolution  
de la Conférence OTRAMA (Organisation du Trafic Méditerranée  
Afrique de l'Ouest), la MEWAC, dont la conférence OTRAMA, est devenue  
Opérationnelle le 1<sup>er</sup> janvier 1977./-

AMPLIATIONS :

Chambre de Commerce  
Chambre d'Agriculture  
Chambre d'Industrie

M. K. ANGOUA.

Syndicat des Transitaires  
s/c de SOCOPAO BP. 1297

Pour Information.

MINISTERE DE LA MARINE

-----

OFFICE IVOIRIEN DES CHARGEURS

TAUX NEGOCIES ENTRE L'O. I. C. ET LES

CONFERENCES MARITIMES

DATE D'APPLICATION 1/1/78

Tarif d'Importation

PRODUITS ET MARCHANDISES	COWAC (1)		MEWAC (2) FF/T ou m3
	Secteur Sud FF/T ou m3	Secteur Nord DM/T ou m3	
<u>ACIERS ET FERS</u> (galvanisés ou non)			
Barres, ronds à béton, pointus, poutrelles			
1) à nu non travaillés	164/T	117	147
2) à nu prêts à l'assemblage		197	235T ou 151
Aluminium barres-feuillus plaques	270/T	205	m3
Matériel du radio et télévision destiné au programme d'équipement scolaire	432	226	398
<u>APPAREILS ET PIECES DE :</u>			
Signalisation, routes et voies ferrées	449/T		433
Electrique-téléphoniques-télégraphiques de mesures	449/T		
<u>MATERIAUX DE CONSTRUCTION</u>			
-Ardoises pour toiture et plaques	257/T		245
-Faîtières	283		263
-Bacs autocollants en aluminium	270		361
-Bois communs de construction			251
-Brique non emballée	283		391

-Carreaux ...lles-asphalte-ciment	283		377
-faïences			248 T ou 171
(Charpentes métalliques à nu	187		299m3 m3
-Granit-gravier-gravillon-grès	312		
-Bétonnières et pièces de Bonnes	410		

(1) COWAC : Contenant West African Conférence

(2) MEWAC : Méditerranéen. Europe West African Conférence

<u>CAMIONS - AUTOMOBILES</u>	FF/T ou m3	DM/T ou m3 Jusqu'à	FF/T ou m3
-de 5 001 à 6 000	292	1 270 kg	289
- " 6 001 à 8 000	310		305
" 8 001 à 10 000	322	162	
- " 10 001 à 12 000	339	au dessus de	341
		1 270 kg	342
- de 12 001 à 14 000	357		
- " 14 001 à 16 000	366	175	
Compteurs électricité-gaz-eau	449		435
<u>GROUPE ELECTROGENE</u>			
- Soudure – électrogène	410		395
- Compresseurs	410		395
<u>MATERIEL AGRICOLE</u>			
- de 5 001 à 6 000 kg	284		289
- " 6 001 à 8 000 "	301		305
- " 8 001 à 10 000 "	313		315
- " 10 001 à 12 000 "	329		323
- " 12 001 à 14 000 "	348		314
- " 14 001 à 16 000 "			342
-			
Pièces de machines et autres	380		
Autres engins	397		323
Pneumatiques et roues garnies de :	1 484		1 387
-			
<u>PRODUITS PHARMACEUTIQUES</u>			
-En chambre froide	1 016/UP		717
- point éclair égal ou inférieur à 21° C	737	517	
- Compris entre 21° C et 55° C	549	422	500
- Non dangereux	441		
-Point éclair supérieur à 55° C	441		
<u>VIVRES - CEREALES ET DENREES</u>			
- Pommes de terre – carottes	876 pnot		689
- Beurre	689/p		836
- Lait en poudre	689/UP	172	323
- Conserves de grosse consommation			332

--	--	--	--	--

-Farine (de, en sacs, touques etc...)	177		229
- Riz en sac (lots de plus de 250T	213		229
- Sel			
- Sorgho (lots de plus de 250 T)	162		
- Sucre (en sacs)	Suivant ton-		229
	nage		
-Viande –volaille – gibier			289
- Engrais sans valeur	Suivant ton.		229
- Bicyclettes			
- Machines agricoles, industrielles			
- et pièces de :	410	243	372
- Grue montée – démontée	410		372
<b><u>MATERIEL DE TRAVAUX PUBLICS</u></b>			
-Jusqu'à 5 000 kg		112	
- " 5 001 à 6 000 kg	292		289
- " 6 001 à 8 000 "	310		305
- " 8 001 à 10 000 "	322		315
- " 10 001 à 12 000 "	339		323
- " 12 001 à 14 000 "	366		341
-			
Autres pièces	410		372
<b><u>BITUME</u></b>			
Armé – aluminium en rouleaux	352		335
Cutback PE 55 ° C	283		270
..... PE. 55. C.	475		433
Goudron en fût	283		270
<b><u>VEHICULES UTILITAIRES DESTINES</u></b>			
<b><u>AU GOUVERNEMENT</u></b>			
-De 5 001 à 6 000 kg ou m3	276		
- " 6 001 à 8 000 "	295		
- " 8 001 à 10 000	306		
- " 10 001 à 12 000	322		
- " 12 001 à 14 000	340		
- " 14 001 à 16 000	345		
- " 16 001 à 18 000	360		
- " 18 001 à 20 000	377		

--	--	--	--

N. B. : Surcharge de soutes : 9,70 % pour la COWAC

9,80 % pour la MEWAC.